4 ème CRITERIUM NATIONAL des SAPEURS POMPIERS

REGLEMENT

Les concurrents s'engagent à effectuer cette épreuve dans le respect de l'éthique sportive.

Le règlement de la FFCK est mis en application notamment le port du gilet fermé obligatoire durant toute l'épreuve.

Disqualification en cas de non port.

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident de personne ou matériel.

Certificat médical obligatoire.

La sécurité sera assurée par une équipe de plongeurs et kayakistes du club. Un canoë du club fera le bateau balai.

Assurance Responsabilité :

Les concurrents seront assurés après enregistrement d'une carte Canoë Tempo délivrée par le CKC Auzon et comprise dans l'inscription.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents, avec renonciation à tout recours contre les organisateurs, quel que soit le dommage occasionné.

Annulation:

Si l'Ardèche était en crue, la navigation serait interdite et l'épreuve supprimée; l'organisateur reverserait à chaque équipe la somme de $60 \in Les$ équipes absentes ne pourront prétendre à aucun remboursement.

Hébergement :

Possibilité réservation : Camping L'OASIS des GARRIGUES

www.oasisdesgarrgues.com e-mail: oasisdesgarrigues@wanadoo.fr Hébergement en mobilhome: 32 €pour 4/5 personnes ou 45 €pour 6/7.

Domaine LOU CAPITELLE ou Village Vacances 04 75 37 09 01 04 75 37 81 90 Fax: 04 75 37 01 29 www.loucapitelle.com e-mail: resa@loucapitelle.com

INSCRIPTIONS

La fiche d'inscription jointe est à adresser

par courrier : CKC AUZON Mairie de VOGÜE 07200 VOGÜE

par Email : <u>ckc.auzon@wanadoo.fr</u> site : <u>criteriumsp.vogue.free.fr</u>

 $1^{\circ}\!/$ elles seront closes lorsque le nombre de 100 équipes sera atteint.

2°/ à défaut le samedi 20 octobre 2012

L'inscription comprend : la location du bateau avec son équipement.

Le transport de vos effets personnels à l'arrivée Les navettes pour le retour à VOGÜE Le repas au village à VOGÜE

Elle ne sera validée que si le bulletin d'inscription est correctement rempli, signé, **accompagné du certificat médical** et du règlement : 80 €par embarcation à l'ordre de CKC Auzon, <u>avant le 20 octobre 2012.</u>

Résultats

Ils seront affichés à l'issue de la remise des récompenses et transmis sur le site du CKCA.

Récompenses:

Les vainqueurs seront récompensés au classement scratch et 3 lots seront attribués aux concurrents par tirage au sort.

Un T-shirt sera offert à chaque concurrent.

Avec le concours de nos partenaires que nous remercions : Conseil général Ardèche, Municipalité de VOGUE, Union Départementale des Sapeurs Pompiers de l'Ardèche, Entreprises, Commerçants.

Informations complémentaires de l'épreuve :

Canoës Biplaces insubmersibles DAG avec système auto vidage.

Départ : sur une même ligne à 10 h 30 sous le Pont vert de Vogüe ou En fonction du niveau d'eau et du nombre de bateaux le départ serait effectué par vague , ou au chrono individuellement toute les minutes.

Arrivée : Plage de Ruoms, à gauche après la glissière.

Catégories : course ouverte à tout sapeur-pompier professionnel et volontaire en équipage de deux : hommes, femmes ou mixtes.

Être âgés de 16 ans révolus, munis de l'autorisation de leurs parents et de leur chef de corps. Ces jeunes devront naviguer obligatoirement avec un SP adulte.

Descriptif de l'épreuve : parcours de 18 km sur une portion de rivière de classe 2 avec 2 passages à glissière obligatoire à franchir au barrage après Lanas et à l'arrivée.

Les concurrents n'ayant pas franchi le pont de Pradons avant 14h devront s'arrêter à Pradons et seront remontés à Vogüé par une navette.

Matériel :

Canoës, gilets et pagaies seront fournis par l'organisateur.

Les concurrents devront se munir obligatoirement d'un casque type feux de forêt (possibilité de prêt aux concurrents de la BSPP).





Infos pratiques

Dossards: ils seront distribués, avec confirmation des inscriptions et programme du déroulement de l'épreuve, le samedi 27 octobre 2012 de 15 h à 19 h 30 au **DOMAINE LOU CAPITELLE** à VOGÜE ex village vacances.

Véhicules personnels : ils seront garés à l'arrivée de la course à RUOMS. Seuls les chauffeurs les descendront et seront remontés par les navettes de l'organisation. Départ de la navette de RUOMS à 9 h 00.

Parcs à bateaux : ils seront mis au départ de l'épreuve par l'organisation sous le pont vert de Voguë.

Repas: à l'issue de l'épreuve, restaurant du Domaine LOU CAPITELLE

Habillement personnel : il sera mis dans un sac numéroté et transporté à l'arrivée par un véhicule du club.

Retour sur VOGÜE: par les véhicules des sapeurs pompiers et les navettes des loueurs pour permettre aux concurrents de rejoindre le domaine LOU CAPITELLE pour repas et remise des récompenses.





